

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 11 mars 2026

Date de la convocation

05/03/2026

Date d'affichage

05/03/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 7

Pouvoir : 0

Votants : 7

Votes

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le onze mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Daniel DETARET, Daniel SERVAES, Gérard AUBRY, Johnny FASTRÉ Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Absents : M. Johnny FASTRÉ

Secrétaire de séance : M. Daniel PERROCHON

Réf : 2026 - 04

2026 04 - Approbation du Procès-verbal du 16 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 16 février 2026, a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le corriger.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2026.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Francis PERROT

Daniel PERROCHON



Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le 12 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.